

La CFDT, c'est quoi ?

Un syndicalisme confédéré

La CFDT réunit tous les travailleurs résolus à défendre leurs intérêts communs. Ce syndicalisme refuse les corporatismes et regroupe les salariés par secteur d'activité.

Un syndicalisme démocratique et indépendant

La démocratie à la CFDT se traduit par la participation des adhérents à l'élaboration des revendications et des modalités d'action. La CFDT est indépendante des partis politiques et des religions.

Un syndicalisme de transformation sociale

Les changements sociaux ne sont pas à attendre des seuls politiques. La CFDT est un acteur incontournable de ces changements. elle a pour objectif de développer une nouvelle approche des relations professionnelles. En lien avec les actions collectives, elle privilégie la voie contractuelle et la négociation.

Un syndicalisme d'émancipation

La CFDT promeut l'émancipation individuelle et collective, agit pour le respect de la dignité et de la liberté des individus. Elle lutte pour l'égalité entre hommes et femmes, et l'amélioration des conditions de travail.

Un syndicalisme de solidarité

La CFDT milite pour une plus grande solidarité entre les catégories sociales, les régions et les peuples. Elle refuse les inégalités et promeut l'insertion des jeunes et la solidarité entre les générations.

Un syndicalisme ouvert sur le monde

Favorable à la construction de l'Europe sociale, la CFDT apporte son expérience dans le cadre de la Confédération Européenne des Syndicats (CES). Elle est membre actif de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et s'oppose à une mondialisation dérégulée.

Les CAP, c'est quoi ?



Les Commissions Administratives Paritaires sont chargées de rendre des avis sur toutes les questions de la gestion individuelle d'un corps donné. Elles traitent notamment des promotions, des mutations et des avancements d'échelon (bonifications). Elles étudient également les recours sur les entretiens professionnels, les sanctions disciplinaires et d'autres actes de gestion (congrés de formation, etc.)

Les représentants des personnels sont élus sur la base de leur candidature sur une liste syndicale. Le nombre de sièges à pourvoir est établi pour chacun des grades en fonction des effectifs qui le composent.

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable
Techniciens supérieurs du développement durable

Les élus CFDT s'engagent :

- ✓ pour assurer la transparence, la justice et l'égalité des chances en matière de promotion et de mutation ;
- ✓ pour faire respecter l'égalité professionnelle entre hommes et femmes ;
- ✓ pour atteindre au mieux l'objectif CFDT d'une carrière linéaire pour tous et ainsi veiller le plus possible à la fluidité des promotions ;
- ✓ pour obtenir une concertation avec les harmonisateurs au niveau régional ;
- ✓ à préserver et développer les missions de service public dans le respect du Grenelle de l'environnement ;
- ✓ à combattre les conséquences négatives de la RGPP, aujourd'hui appelée Modernisation de l'Action Publique, sur la vie professionnelle et familiale de chacun ;
- ✓ à favoriser la mobilité géographique et professionnelle sans contrainte ;
- ✓ à informer les agents des décisions de mutation ou de promotion les concernant et à faire des comptes rendus des CAP

Le choix de la CFDT

Le 9 avril 2013, vous élirez vos représentants aux CAP nationales du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD) et du corps des techniciens supérieur du développement durable (TSDD). En faisant le choix de la CFDT, vous exprimerez votre préférence pour une organisation syndicale multicatégorielle. Ses revendications, son action au plus près du terrain comme au niveau national, ses engagements, seront portés par nos élu-es dans les CAP.

Ces dernières années ont été marquées par de profonds bouleversements aux conséquences très lourdes pour les services publics et les personnels.

Face à la Modernisation de l'Action Publique, qui a succédé à la Révision Générale des Politiques Publiques, la CFDT dénonce, aujourd'hui comme hier, les suppressions d'emplois qui nuisent à la qualité du service public. Et, parce que ces diminutions drastiques d'effectifs ont aussi considérablement dégradé l'exercice de nos missions, que les réorganisations successives ont généré une perte de repères, et beaucoup de souffrance au travail, la CFDT fait le choix de défendre et d'accompagner les personnels dans leurs difficultés au quotidien.

Parce que, pour la troisième année consécutive, la valeur du point de la Fonction publique est gelée, parce que ce gel accentue le tassement des grilles indiciaires et amplifie les répercussions des augmentations du SMIC (y compris sur la catégorie B), parce que la CFDT veut sortir des années d'individualisation et d'idéologie du mérite en matière de rémunération, la CFDT fait le choix de revendiquer une augmentation du point d'indice.

La CFDT fait le choix de revendiquer des mesures d'ampleur sur les grilles indiciaires afin de rétablir de réelles perspectives de carrière pour tous, de s'opposer à une politique salariale qui individualise à outrance et revendique des mesures sur l'harmonisation et la transparence des régimes indemnitaires.

En faisant le choix de la CFDT, vous élirez des représentants qui défendent vos revendications pour une plus grande reconnaissance des qualifications et des compétences, pour prendre en compte les situations familiales et sociales, pour mettre en œuvre une gestion des personnels respectueuse des hommes et des femmes qui travaillent au sein de nos ministères.

En faisant le choix de la CFDT, vous ferez le choix de remettre l'humain au cœur des préoccupations de tous ! La CFDT, ses militants, ses élus s'y attachent au quotidien. Le 9 avril 2013, votez CFDT !

Le 9 avril 2013, votez CFDT pour des idées novatrices !

AU PRINTEMPS : LA MEILLEURE PÉRIODE POUR SEMER



Faites confiance aux candidats et candidates présentés par la CFDT

Le 9 avril, faites le choix de la CFDT!

- ✓ La première urgence est de revaloriser le point d'indice; le gel de sa valeur, pour la troisième année consécutive, est inadmissible. Aujourd'hui, même avec le NES, l'indice de début de carrière du B est à peine supérieur au SMIC.
- ✓ Il faut aussi rétablir de réelles perspectives de carrière pour tous. Pour la CFDT, l'amplitude entre l'indice de début et l'indice de fin du parcours professionnel, dans un corps donné, devrait s'inscrire au moins dans un rapport de 2. Nous revendiquons des carrières linéaires, avec l'accès au dernier échelon du dernier grade du corps avant le départ à la retraite.
- ✓ La CFDT milite pour la reconnaissance des qualifications, de l'expérience professionnelle et des postes tenus par des transformations d'emplois de B en A, au profit des personnels en place.



- ✓ En 2008, la CFDT s'est engagée, aux côtés d'autres organisations syndicales, dans une négociation pour définir de nouvelles carrières. Pour autant, la CFDT s'est abstenue lors de la présentation du texte au conseil supérieur de la Fonction publique. Dès janvier 2011, les secrétaires administratifs de l'Agriculture ont bénéficié du NES, puis les techniciens en juin 2011. La plupart des B de la Fonction publique d'État ont été reclassés avant la date butoir du 31 décembre 2011, sauf les agents des corps « Équipement »! La CFDT revendique le reclassement rétroactif au 1^{er} janvier 2012, car la prime de 165 € attribuée par l'administration reste insuffisante au regard des sommes perdues par les agents.
- ✓ La carrière est jalonnée de mobilités. Forcées ou recherchées, elles constituent un moment difficile de choix professionnels et personnels. Souvent, la première affectation est imposée sur le seul critère de la vacance de poste, au détriment des qualifications ou domaines de compétences. Les réorganisations successives ont entraîné des allongements de déplacements pour les agents, contrairement à tout développement durable. La CFDT combat la désertification des territoires et défend le télétravail comme solution alternative aux déplacements contraints.



- ✓ Le ministère dégage tous les ans, de sa masse salariale, un volume financier (mesures catégorielles) destiné à améliorer les situations indiciaires ou indemnitaires des personnels. La masse salariale du ministère est de 3051,2 millions d'€. Les mesures catégorielles prévues pour 2013 s'élèvent à 24 millions d'€. Cela représente 0,76 % de la masse salariale globale, loin de la revendication de la CFDT qui a calculé que 2,5 %, soit 76,28 millions d'€, permettraient d'engager des mesures significatives en termes de rattrapage indemnitaire, de transformations d'emplois et de mesures statutaires.
- ✓ Avec la mise en œuvre de la Prime de Fonction et de Résultats, la politique salariale s'individualise à outrance et conduit à opposer les agents les uns aux autres. C'est une prime que nous rejetons particulièrement, dans son esprit comme dans ses modalités de mise en œuvre, tant elle est préjudiciable à l'efficacité collective et à la mobilité.

